



Acheté un téléphone pda aumois de mars 2009 et ecran fissuré

Par **DAVID49280**, le 10/12/2009 à 14:50

Bonjour,

Voila j'ai acheté un pda dans un magasin informatique le 13 MARS 2009 D'une valeur de 417,40

il y a 1 mois l'écran s'est fissuré ce qui rend l'écran tactile inutilisable

je le ramène donc au magasin ou je l'ai acheté
L'appareil est sous garantie , on me le prend en charge

le magasin rappelle le fabricant HP qui lui répond que je dois en racheter un neuf avec cette fois ci une garantie bris de glace
car l'écran n'est pas garantie

Au moment ou j'ai acheté l'appareil on ne pa parler de cette garantie bris

QUE DOIS JE FAIRE , ES CE DEFENDABLE??

merci pour vos réponses

Par **LeKingDu51**, le 10/12/2009 à 16:25

Bonjour,

Avez vous le contrat de garantie en votre possession ?

Cdt